

**République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit
Commune de Ruffey-le-Château**

Séance du conseil municipal du 12 avril 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 6 Absents : 4 Votants : 8

Date de convocation : 04/04/2024

Affichage convocation le : 04/04/2024

ETAIENT PRESENTS : COQUARD Patricia, BOHIN Laurent, CHIAPPINELLI David, ARNOUX Alexandre, ENGGASSER Matthieu et Michel de CARVALHO.

PRESIDENTE DE SEANCE : COQUARD Patricia

EXCUSÉ : GUILBERT Pierre-Alain a donné procuration à Laurent BOHIN, MOTTIN Richard a donné procuration à ENGGASSER Matthieu, DELMOTTE Alexis et VULIN Irène.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent BOHIN

Ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance.

Approbation du PV du 8 Mars 2024

Informations

- Devis signés
- Urbanisme

Dossiers

- Budget primitif 2024
- Vote des taux d'imposition
- Subventions aux associations
- ZAER – Zone d'Accélération pour la production d'Energie Renouvelable
- Réhabilitation du bâtiment communal :
 - o Les différents avenants
 - o Achat et pose des cuisines
 - o CEE
- Révision du document d'urbanisme à prévoir (PLU) afin qu'il soit conforme au SCoT
- Futurs travaux à réaliser : priorités
- Questions diverses.

01/ DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme, BOHIN Laurent, secrétaire de séance.

Vote : 8 Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/04/12/01

02/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRECEDENTE

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 mars 2024. Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2024 n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : 8 Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/04/12/02

Informations :

- Devis signé : Marché des sols souples pour le meme montant par l'entreprise MOTTIN Richard et le devis pour la pose des cuisines pour un montant de 1 000€ par cuisine
- Autorisations d'urbanisme délivrées : Néant
- Droit de préemption. Néant
- Calendrier des locations de salle : Néant
- Opération brioches : deux jeunes bénévoles ont proposé aux habitants l'achat de brioches au profit de l'ADAPEI. Merci à Lou et Esteban pour leur implication.
- Elections européennes du 9 juin 2024 : inscription sur le calendrier de chaque conseiller
- COP Régionale : La commune a du produire rapidement un document à destination de la Préfecture permettant d'établir dans chaque commune ce qu'il était envisageable de réaliser afin d'amorcer la décarbonatation de notre territoire. Madame le Maire informe du document de restitution transmis par la Préfecture du Doubs.

3/ BUDGET PRIMITIF 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	196 769,00	376 283,31
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	564 203,35	392 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 7 310,96	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		768 283,31	768 283,31
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	167 581,00	223 400,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 52 723,49
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		167 581,00	276 123,49
TOTAL DU BUDGET (4)		935 864,31	1 044 406,80

Vote : 8 Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/04/12/03

3a/ FONGIBILITE DES CREDITS EN M 57

Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote : 8 Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/04/12/03a

4 /VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire propose une reconduction des taux d'imposition de l'année précédente, sans augmentation.

Les bases fiscales ont fait l'objet au niveau national, d'une augmentation significative environ 3.9 %.

Le Conseil municipal vote les taux suivants :

Taxe	Taux 2023	Bases 2024	Taux 2024	Produit 2024
Taxe foncière bati	26.64	287 000	26.64	76 670 €
Taxe foncière non bati	15.55	27 400	15.55	4 261 €
Taxe d'habitation	12.24	14 200	12.24	1 738 €

Vote : 8

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2024/04/12/04

5/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur BOHIN rend compte au Conseil municipal des travaux de la commission.

2024	Montant
Comité d'animations Ruffey	200,00
Etoile sportive Marnaysienne	50,00
OncoDoubs	50,00
As intercant Bouilleurs de cru	50,00
Banque Alimentaire	100,00
Eliad (service à la personne)	100,00
Ass Maison des parents	50,00
Assoc Anciens Combattants FC	50,00
	650,00

Vote : 8

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2024/04/12/05

6/ ZAER

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Doubs.

Compte tenu de ce délai, le Maire propose de :

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du **13/04/2024 au 24/04/2024**, et possibilité de donner votre avis par mail à l'adresse suivante : mairie.ruffey-le-chateau@wanadoo.fr.
- à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

Informations par Panneau Pocket, site et affichage.

- de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 13/04/2024 au 24/04/2024.
- mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Délibération 2024/04/12/06

Vote : 8 Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

7/ TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE

- Les différents avenants
- Achat et pose des cuisines : trois cuisines ont été achetées à Brico Dépôt pour un montant d'environ 5 000 € ; celle de l'appartement de l'étage a été posée ainsi que le sol.
- CEE- Assistance juridique : Seul Objectif 54 a répondu au courrier en recommandé avec AR envoyé. A ce jour, aucune réponse de la part d'Econorme Habitat. Le maire fait lecture de ce courrier et informe le Conseil Municipal que l'assistance juridique demande des pièces complémentaires pour vérifier si cela rentre dans notre contrat.
Le Maire enverra tout la semaine prochaine et en parallèle, comme nous n'avons pas de réponse de la part d'Econorme Habitat, nous allons demander le formulaire pour versement de la prime.
- Location des appartements
 - Places de stationnements : des places de parking seront proposées à chaque appartement. La première sera obligatoire au prix de 20 € par mois et la seconde sera optionnelle au prix également de 20 €
 - Création d'un grenier privé pour chaque locataire : de plus, il y a aussi possibilité de laisser à disposition un grenier privatif qui sera comptabilisé dans le loyer.
- Présentation des locaux aux habitants du village : une inauguration pour les habitants de Ruffey-le-château sera proposée afin de faire visiter la Mairie et un appartement

8/ REVISION DU DOCUMENT D'URBANISME POUR MISE EN CONFORMITE

Le PLU de la commune de Ruffey-le-Château doit être conforme aux dernières lois publiées. Conformité avec le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Grand Besançon.

Il est donc nécessaire de procéder à une révision de notre PLU.

Madame le maire propose de prendre un premier contact avec l'AUDAB pour nous assister dans la démarche, notamment la vérification de la légalité et le lancement du marché avec un bureau d'études si le conseil municipal décide cette révision.

C'est une tâche importante nécessitant un nombre de réunions conséquent, où la commune doit fournir des données permettant au bureau d'étude de travailler sur un projet de territoire répondant à la volonté des élus et des habitants de Ruffey-le-Château mais surtout conforme aux lois imposées par les institutions.

9/ FUTURS TRAVAUX – DEFINITION DES PRIORITES

Madame le maire propose aux élus de réfléchir aux travaux à engager suite à la rénovation du bâtiment de la mairie

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte notamment :

- L'avancement des études de la zone d'activité et dans ce cas le déplacement probable de la Chapelle St Antide.
- Réaliser des travaux susceptibles d'être aidés.
- Réaliser de projets s'inscrivant dans la COP Régionale permettant des déplacements sécurisés et modes de déplacements doux.

Il est décidé de s'orienter vers la rénovation de la salle des fêtes après la fin des travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie. Des fonds ont été prévus au budget pour des études.

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Gala de boxe : après avoir contacté la préfecture et avoir échangé avec le dirigeant du club de Boxe, il faut prendre une décision concernant l'organisation d'un gala qui aura lieu le 15 juin 2024. Il prévoit entre 500 et 1 000 participants et souhaite l'organiser rue du Pacrot. Le problème principal est le parking
- PCS : la préfecture nous a relancé concernant notre PCS ; toutes nos adresses ont été fiabilisées et l'élaboration de celui-ci en sera plus facile.
- Nettoyage de la commune, zone mairie, salle des fêtes : Laurent BOHIN
- Nettoyage des appartements : il sera nécessaire de nettoyer les appartements avant de les louer. Madame le Maire propose de solliciter Odette Fontaine, notre adjoint technique, pour effectuer cette tâche. Des heures complémentaires lui seront payées.
- Déménagement M.Mallet : lorsque l'appartement du l'étage sera disponible, M Mallet devra y déménager le temps que les entreprises interviennent dans son appartement. Le Maire doit voir avec celui-ci la quantité d'affaires qu'il souhaite déplacer ; en fonction de sa réponse, quelques conseillers devront l'aider comme convenu depuis le départ.

Numéro	Objet	Approuvée/Refusée
2024/04/12/01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	Approuvée
2024/04/12/02	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	Approuvée
2024/04/12/03	BUDGET PRIMITIF 2024	Approuvée
2024/04/12/03a	FONGIBILITE DES CREDITS EN M 57	Approuvée
2024/04/12/04	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION	Approuvée
2024/04/12/05	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	Approuvée
2024/04/12/06	ZAER	Approuvée

La séance est levée à 23h50
Le Maire

Le secrétaire de séance

Patricia COQUARD